

LES JARDINS DE BIGORRE

46, rue du Pic du Midi
65390 AURENSAN

--oOo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



Marc PALASSET

EXPERT COMPTABLE DIPLOME

Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie régionale de Pau



ARGELES-GAZOST : 8, route de Saint Savin - Tél. 05 62 97 15 37
TARBES : 72, rue Maréchal Foch - Tél. 05 62 93 04 04

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Indépendance

Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons avancés collectés sont suffisants et appropriés pour former notre opinion.

Référentiel d'audit

Fondement de l'opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vote assemblee générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES JARDINS DE BIGORRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

A l'assemblée générale de l'association LES JARDINS DE BIGORRE,

--OO--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

--OO--

65390 AURBESAN
46, rue du Pic du Midi

LES JARDINS DE BIGORRE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Marc PALASSET

Le commissaire aux compétences

Tarbes, le 26 juin 2024

en donner une image fidèle.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des compétences annuelles et évalue si les compétences annuelles reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à

il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, rapport sur les informations fournies dans les compétences annuelles au sujet de cette existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si il constate à de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements de exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances comparables de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectifs, l'existence il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention

informations les concernant fournies dans les compétences annuelles ;

- raisonnables des estimations comparables faites par la direction, ainsi que les il apprécie le caractère approprié des méthodes comparables retenues et le caractère

une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonsistance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

declarations ou le contournement du contrôle interne ;

- peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses élève que celle d'une normale significative résultant d'une erreur, car la fraude de non-détection d'une normale significative provenant d'une fraude est plus élément qui il estime suffisants et appropriés pour former son opinion. Le risque et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit il identifie et évalue les risques que les compétences annuelles comportent des anomalies long de cet audit. En outre :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux compétences exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

association.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, note mission de certification des compétences ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre

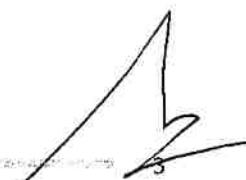
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'elles ont pourraient influencer les décisions économiques que les utilisateurs des individuellement ou en commun, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des compétences permettent en se fondant sur ceux-ci.

BILAN - ACTIF

6502063 - Ass. Les LES JARDINS DE BIGORR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022	
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net		
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires	10 012.60	10 012.60		3 816.53	
Autres	1.22		1.22	1.22	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	34 852.81	26 779.01	8 073.80	8 984.89	
Constructions	89 126.48	64 862.85	24 263.63	29 888.19	
Installations techn., matériel et outil. ind.	189 253.98	167 395.10	21 858.88	32 163.62	
Autres	497 779.51	300 343.20	197 436.31	226 621.78	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	1 030.49		1 030.49	1 030.49	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	822 057.09	569 392.76	252 664.33	302 506.72	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	22 483.78		22 483.78	19 747.55	
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.	30 363.32		30 363.32	64 710.42	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	8 834.67		8 834.67	13 982.99	
Valeurs mobilières de placement	500.00		500.00	500.00	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	145 479.13		145 479.13	135 962.25	
Charges constatées d'avance	10 867.06		10 867.06	10 327.84	
TOTAL (II)	218 527.96		218 527.96	245 231.05	
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 040 585.05	569 392.76	471 192.29	547 737.77	



PASSIVE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

BILAN - PASSIF

COMpte DE RÉSULTAT

6502063 - Ass. Les LES JARDINS DE BIGORR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 363.28	7 387.92
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 003.40	2 880.00
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		159.40
Ventes de prestations de service	224 886.26	216 935.01
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	546 612.61	571 028.78
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	260.00	410.00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 277.85	8 087.81
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 230.66	414.76
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	789 634.06	807 144.28
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	55 265.23	55 518.75
Variation de stock	2 469.07	-6 210.19
Autres achats et charges externes	90 761.43	92 199.93
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 376.00	4 169.00
Salaires et traitements	610 116.87	586 249.81
Charges sociales	71 075.99	53 005.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	61 480.77	65 852.26
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 153.60	588.22
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	896 698.96	851 373.59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-107 064.90	-44 229.31
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 740.00	754.91
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Déficiences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 740.00	754.91
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 263.42	1 425.48
Déficiences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 263.42	1 425.48
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	476.58	-670.57

B
2

9

DU 01/01/23	DU 01/01/22	DU 31/12/23	DU 31/12/22	DU 01/01/23	DU 01/01/22	DU 31/12/23	DU 31/12/22
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	Impôts sur les bénéfices
-106 588.32	736.00	40 646.08	37 251.24	37 987.24	403.68	288.99	83 819.63
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	736.00	40 646.08	37 251.24	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELLES (V)	403.68	288.99	83 819.63
-44 899.88	-106 588.32	-44 899.88	43 173.55	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	37 583.56	83 530.64	Participation des salariés aux résultats
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations en capital	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	Participation des salariés aux résultats	(VII)	(VIII)	(VIII)
288.99	403.68	403.68	37 583.56	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	288.99	83 530.64	Impôts sur les bénéfices
403.68	403.68	403.68	37 583.56	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	403.68	288.99	
288.99	288.99	288.99	288.99	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)			
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELLES (V)			
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	RESULTAT DU DEFICIT			
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	-69 004.76	38 630.76	853 088.06	898 366.06
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII)	898 366.06	853 088.06	
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	829 361.30	891 718.82	
83 819.63	83 819.63	83 819.63	83 819.63	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			

COMPTE DE RESULTAT

6502063 - ASS. LES LES JARDINS DE BIGORR

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

6502063 - Ass. Les JARDINS DE BIGORR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	○	○	○
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	○		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	○		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	○		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	○		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	○		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	○		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	○		
CRÉDIT BAIL	○		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	○		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>	○		
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>	○		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	○		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	○		
EFFETS DE COMMERCE	○		
COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	○		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES	○		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	○		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>	○		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	○		
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS	○		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	○		
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	○		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	○		
COMPTE DE RÉGULARISATION - PASSIF	○		
LES ENGAGEMENTS	○		
ANNEXE COVID-19	○		
DETTE LIÉES À LA COVID-19	○		
COMMENTAIRE	○		



L'entité n'est pas concerneé (option non prise).

Op^tion de traitement des charges financières :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constatue de leur prix d'achat (y compris de droits de douane et taxes non récupérables, après deduction des remises, rabais commerciaux, écarts de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS INCORPORÉES

Les compétences annuelles de l'association ont été arrêtées pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 conformément aux dispositions réglementaires (règlements ANC n°2014-03 du 05 juillet 2014 modifiant au plan comptable général et ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relative aux compétences annuelles des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Les jardins de Biogare accueillent sur une annexe environ 20 personnes (en ETP) en insertion encadrées par une équipe de 7 professionnels (en ETP) en charge du fonctionnement quotidien du caractère (producteur et commercialisation de légumes sous forme de paniers à 240 acheteurs), mais aussi en charge de la formation en milieu professionnel, formations, accompagnement pour trouver un emploi notamment.

Pour atteindre ces buts, l'association propose aux salariés en parcours une activité dans le cadre du maraîchage biologique et un accompagnement personnel pour identifier et lever les freins qui empêchent d'aller vers l'emploi.

Le maraîchage est ainsi, dans un second temps de permettre aux professionnels de trouver sur le marché de la production maraîchère biologique à ses acheteurs ;

- de préservier ou de restaurer les liens sociaux à travers notamment le choix d'un mode de distribution original
- de proposer à un public dévoré un projet maraîchère biologique ;
- chantier d'insertion "de production maraîchère biologique" ;
- de proposer à un public dévoré un projet d'insertion ou de remise au travail dans le cadre d'un "atelier

L'association a pour objectif social :

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des compétences annuelles,

- comparabilité et continuité de l'exécution
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence,

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

FATIS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

6502063 - Ass. Les Jardins de Biogare

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

6502063 - Ass. Les LES JARDINS DE BIGORR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	De 2 à 15 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	De 3 à 25 ans ans
- Installations techniques	De 2 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	De 1 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	De 3 à 10 ans ans

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous activité est éventuellement exclu de la valeur des stocks. Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition (au dernier prix d'acquisition connu).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATION SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat s'est élevé à 1 980 euros T.T.C. (montant facturé en 2023).

COTISATIONS

Elles sont enregistrées dans les comptes 7561 "Cotisations sans contrepartie".

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association ne bénéficie d'aucune contribution volontaire en nature.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

6502063 - Ass. Les JARDINS DE BIGORR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMobilisations AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 196	3 817		10 013
	TOTAL	6 196	3 817	10 013
Terrains	25 868	911		26 779
Sur sol propre	88	40		128
Constructions	59 150	5 585		64 735
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen, aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. Industriels	155 748	11 647		167 395
Inst. générales agencem, amén.	235 885	36 659		272 543
Autres immobs corporelles	20 713	2 000		22 713
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	4 264	823		5 087
Emballages récupérables divers				
	TOTAL	501 716	57 664	559 380
	TOTAL GENERAL	507 912	61 481	569 393

CADRE B
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMobilisations AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES		
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
	TOTAL					
Terrains						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
	TOTAL					
Frais d'acquisition de titres de participations						
	TOTAL GÉNÉRAL					

Total général non ventilé

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

6502063 - ASS. LES LES JARDINS DE BIGORR

ETAT DES CRÉANCES

Montant brut

A 1 an au plus

A plus d'un an

ETAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

6502063 - ASS. LES LES JARDINS DE BIGORR

Montant	Créances représentatives de titres prêts	TOTAUX
des	- Prêts accorés en cours d'exercice	50 065
des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 135
des	- Prêts régulés par legs ou donations	5 135
des	- Autres créances conservées aux associés (pers.physiques)	10 867
des	- Autres créances relatives à la valeur ajoutée	5 135
des	- Autres créances : prov., dep., antéc.	3 700
des	- Impôts sur les bénéfices	3 700
des	- Taxe sur la valeur ajoutée	3 700
des	- Autres imposts, taxes & versements assimilés	3 700
des	- Coll. publics/privés	3 700
des	- Groupe et associés (2)	3 700
des	- Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	5 135
des	- Autres versements assimilés	5 135
des	- Autres versements assimilés	10 867
des	- Autres versements assimilés	50 065

SOLDE

INSCRIT CIRCUIT ACT

ASTRASOMM ACT

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

6502063 - Ass. Les JARDINS DE BIGORRE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		10 867
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	10 867

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		13 331
Autres créances		
Disponibilités		
	TOTAL	13 331



A Louverturé	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la	de l'exercice	fin de l'	
Report à nouveau	113 222.01	+38 630.76	0	0	151 852.77		
Bénéfice ou déficit de l'exercice	+38 630.76	-69 004.76	-69 004.76	0	-37 251.24	212 812.04	Subventions d'investissement
TOTALUX	364 664.81	+38 630.76	38 630.76	-106 256.00	258 408.81		

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

6502063 - ASS. LES LES JARDINS DE BRIGORR

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

6502063 - Ass. Les JARDINS DE BIGORR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	87 071	12 315	41 008	33 749
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	19 864	19 864		
Personnel & comptes rattachés	56 268	56 268		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	29 817	29 817		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres Impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	3 315	3 315		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	16 448	16 448		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	212 783	138 027	41 008	33 749
Renvois				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	16 589			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

27 557

TOTAL DES CHARGES A PAYER

81	Emprunts et dettes aupr��s des �tablissements de cr�dit	Autres emprunts obligatoires
7 080	Emprunts et dettes financiers et compagnies rattach�es	Dettes fiscales et sociales
20 397	Dettes sur immobilisations et compentes rattach�es	Dettes sur immobilisations et compentes rattach�es
	Autres dettes	Autres dettes

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

CHARGES A PAYER

TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

MONTANT

Exceptions
Financiers
Exploitation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

6502063 - Ass. Les Jardins de BIGORR

PASSIF
COMPTES DE REGULARISATION -

ENGAGEMENTS

6502063 - Ass. Les JARDINS DE BIGORRE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant de l'indemnité de départ à la retraite a été jugé non significatif au regard des types de contrats de travail établis au sein de l'Association. En effet, nous sommes en présence d'un nombre important de CDD.



A la clôture de l'exercice, les 3 salaires bruts les plus importants, s'élèvent à 89 142 €.
Sur l'année 2023, l'Association Les Jardins de Bligore a embauché 27,09 salariés en ETP.

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

6502063 - Ass. Les LES JARDINS DE BLIGORE

LES EFFECTIFS

COMMENTAIRE

6502063 - Ass. Les LES JARDINS DE BIGORR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

Types de subv	Sit nette au 01/01/23	Subv attribuées en 2023	QP virée en 2023	Sit nette au 31/12/23
FDI	149669.38		26 149.82	123519.56 €
MSA	9002.77		2 050.00	6952.77 €
Caisse d'Epargne	17405.56		1 500.00	15905.56€
Réseau Cocagne	9317.66		3551.42	5766.24 €
EDF FAPE	6375		1500.00	4875 €
Lourdes Pyrénées ACP	21041.67		2500.00	18541.67 €
TOTAUX	212812.04	0	37251,24	175560.80 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION :

PDI Département 65	85 000
Aides aux postes Etat	448 770
Jardin partagé GIP TLP	4 500
PAC Etat	1 053
PREFECTURE	4 049
RESEAU COCAGNE	3 240
TOTAL	546 612

